

36^{ème} Challenge des Clubs de l'Estaque

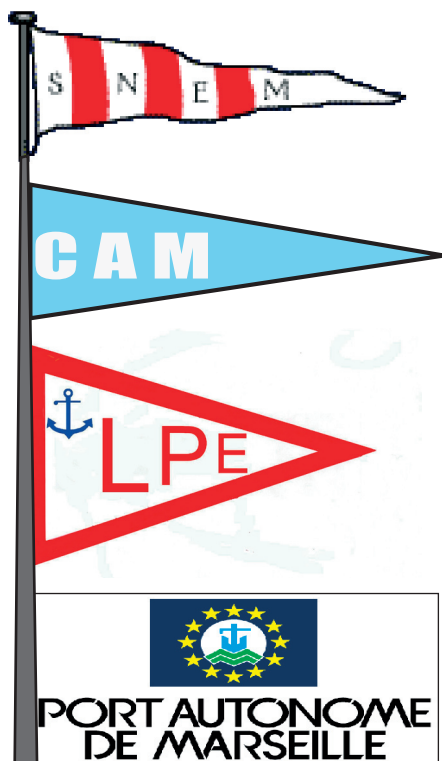
11 Décembre

15 Janvier

29 Janvier

11 Mars

18 Mars



Informations

SNEM - Section Voile

Promenade de la Plage l'Estaque 13016 Marseille

Tel: 04.91.46.01.40 - Fax: 04.91.46.12.22

Site: www.snemvoile.com - Mail: snemvoile@wanadoo.fr

CHALLENGE DES CLUBS DE L'ESTAQUE

2011 - 2012

PROGRAMME ET AVIS DE COURSE

Le Challenge des Clubs de l'Estaque est organisé par la
Société Nautique Estaque Mourepiane
avec la participation du L.P.E, du C.A.M et du P.A.M.

- 1 ^{ère} Manche : 11 Décembre 2011	apéritif offert par : le L.P.E.
- 2 ^{ème} Manche : 15 Janvier 2012	la S.N.E.M.
- 3 ^{ème} Manche : 29 Janvier 2012	le P.A.M. à Lou Sard
- 4 ^{ème} Manche : 11 Mars 2012	le C.A.M
- 5 ^{ème} Manche : 18 Mars 2012	le L.P.E.

Remise des prix au CAM : 23 Mars 2012



L'EPREUVE SERA REGIE PAR LES REGLES SUIVANTES :

- Les règles de course de l'ISAF
 - Les règles de Course à Handicap National (table HN 2011)
 - Les prescriptions FFV
 - Les instructions de course
- Chaque règle énumérée prévaut la précédente

CLASSES ADMISES :

La régata est ouverte à tous les croiseurs à Handicap National (A.B.C.D.E.F.G.R2.R3. Monotype) ayant une carte d'identité ou étant répertorié dans le guide 2011 de course croisière ou handicap de la F.F.V

INSCRIPTIONS :

- . A partir du 21 Novembre 2011.
- . Frais de participation pour toutes les manches : 100 € sauf pour les classes A, B et C : 70 €
- . Il est possible de s'inscrire pour une seule manche : 30 € sauf pour les classes A, B et C : 20 €

INSTRUCTIONS DE COURSE :

Elles seront disponibles à la SNEM à partir du 21 Novembre 2011 ou sur notre site : www.snemvoile.com

HEURE DE SIGNAL D'ATTENTION DE LA COURSE : 11 H

CATEGORIE DE L'EPREUVE :

Elle sera courue en catégorie B conformément à la règle G4 des RCV 2009/2012

CLASSEMENT :

Décompte des points : Système à minima : le classement général se fera par addition des points de chaque manche, avec déduction de la plus mauvaise si 3 manches au moins ont été validées.

ATTRIBUTION DU CHALLENGE :

- 1) Une coupe du Challenge sera attribuée au 1er bateau du classement général de chaque groupe
- 2) Le gagnant de la coupe du Challenge aura l'obligation morale de la remettre en jeu l'année suivante.
- 3) La coupe du Challenge sera attribuée définitivement au participant l'ayant gagnée 3 fois.

LA LICENCE EST OBLIGATOIRE POUR TOUT L'EQUIPAGE

C.C.E

SNEM - Promenade de la plage - l'Estaque 131016 MARSEILLE

Tél : 04.91.46.01.40 - Fax : 04.91.46.12.22

snemvoile@wanadoo.fr - www.snemvoile.com

Annexe aux Instructions de course

36^{ème} Challenge des Clubs de l'Estaque

1^{ère} manche
11 Décembre

2^{ème} manche
15 Janvier

3^{ème} manche
29 Janvier

4^{ème} manche
11 Mars

5^{ème} manche
18 Mars

Lieu : Rade de Marseille

Autorité organisatrice : SNEM

1.1 Navigation nocturne

A partir de l'heure légale du coucher du soleil les règles du RIPAM s'appliquent.

2 Emplacement du tableau officiel

Entrée de l'école de voile de la SNEM

4.1 Emplacement du mât de pavillons

Mât devant l'école de voile

5.1 Programme des courses

1 parcours par jour

5.2 Heure du signal d'avertissement de la première course

Pour toutes les manches, mise à disposition: 11h00

6 Définition des pavillons de classe

En course chaque bateau arborera dans son pataras une flamme en fonction de son groupe de départ.

Groupes de départ

- Groupe 1 : Flamme Noire HN : D et R2
- Groupe 2 : Flamme Rose HN : A-B-C et R1
- Groupe 3 : Flamme Blanche HN : E-F-G
- Groupe 4 : Flamme Jaune HN : R3 et R4
- Groupes Confondus : Flamme numérique n°3 : départ commun à tous les groupes

7 Définition de la zone de départ

Rade Nord de Marseille

8.1 Description des parcours

Voir annexes parcours

8.2 Signal identifiant le parcours à effectuer

Numéro visible sur le bateau comité

8.3 Description des parcours réduit

Pour les parcours 4, 5, 8, 11, 17, 18, 19

- a) Une réduction pourra avoir lieu lors du premier passage à la bouée de l'Estaque. Elle sera signalée par les pavillons S et Bleu clairement en vue sur la digue de l'Estaque sous le pavillon des séries concernées. Si la réduction concerne toutes les classes, seuls les pavillons S et Bleu seront hissés. La bouée de l'Estaque qui sera dans ce cas là, la bouée d'arrivée est à laisser à bâbord pour les parcours 5, 8, 11 et 17, et à tribord pour les parcours 4, 18 et 19

9.1 Définition des marques :

- Départ : bouée rose
- Dégagement : bouée jaune
- Parcours :
 - Bouée de l'Estaque : bouée orange
 - Bouée de Niolon : bouée orange
 - Bouée de Carry : «Marque spéciale» Est de la réserve marine de la Côte Bleue
 - Canoubier et Sourdaras (1 seule marque) : Tourelles Ouest
- Changement de parcours : bouée jaune
- Arrivée :
 - Bouée rose pour les parcours côtiers
 - Bouée blanche pour les parcours 1, 2 et 3

Voir description des marques à la fin des parcours

10 Définition des zones considérées comme non prioritaires

Conforme aux spécificités des Affaires Maritimes de la rade de Marseille (voir annexe en dernière page)

11 Départ

Signal	Pavillon et signal sonore	Minutes avant le signal de départ
Avertissement	Pavillon de classe : un signal sonore Flamme N° 3 si départ commun à tous les groupes	5
Préparatoire	Pavillon P, I, Z, Z avec I ou noir : un signal sonore	4
Une minute	Amenée du pavillon préparatoire : un signal sonore	1
Départ	Amenée du pavillon de classe : un signal sonore	0

11.2 Définition de la ligne de départ

Entre le mât du bateau comité arborant un pavillon orange et une bouée rose

11.4 Délai pour prendre le départ

Tout concurrent qui n'aura pas pris le départ dans les 15 minutes après le signal de départ le concernant sera considéré comme non partant.

12 Système de pénalités

application de la règle 44.1 et 44.2

13 Définition de la ligne d'arrivée

• *Parcours côtiers* : la ligne d'arrivée est matérialisée par une bouée rose et un pavillon bleu situé sur la digue du large à environ 300 mètres du phare de l'entrée de la passe Nord du port de commerce de Marseille.

Sens de passage de la bouée d'arrivée: La bouée d'arrivée est à laisser à babord pour tous les parcours sauf pour les parcours 13 et 15 où la bouée sera à laisser à tribord.

• *Parcours 1,2 et 3* : la ligne d'arrivée est matérialisée par une bouée blanche et un pavillon bleu sur le bateau comité.

15.1 Heure limite du premier bateau pour finir

16h30

15.4 Temps limite pour finir après le premier

Tout voilier finissant après l'heure limite fixée en 15.1 et moins de 45 minutes après l'arrivée du premier bateau de son groupe (qui finit avant l'heure limite) sera classé.

16.3 Emplacement du local du comité de réclamation et délai

Réclamation et reconnaissance d'infraction à déposer dans les locaux de la SNEM (école de voile ou restaurant) au plus tard 1h30 après l'arrivée du dernier bateau de la série concernée.

17.2 Nombre de courses à valider pour «Le Challenge des Clubs de l'Estaque»

Le classement sera effectué sur le nombre de manches validées à l'exclusion de la moins favorable, sauf si 3 manches validées seulement ont été courues, auquel cas le classement sera établi sur ces 3 manches.

17.4 Système de calcul

Temps sur distance

18.3 Canal de vacation radio

Veille VHF obligatoire sur canal 77

19 Abandon

Tout abandon devra être signalé, obligatoirement au comité de course, par VHF canal 77 ou par téléphone au **06.33.34.04.77** ou 04.91.46.01.40

21 Identification des bateaux officiels

Pavillon de la SNEM

25 Apéritifs et remise des prix

- 11 Décembre 2011 : apéritif offert par le L P E
- 15 Janvier 2012 : apéritif offert par la S N E M
- 29 Janvier 2012 : apéritif offert par le P A M à Lou Sard
- 11 Mars 2012 : apéritif offert par le C A M
- 18 Mars 2012 : apéritif offert par le L P E

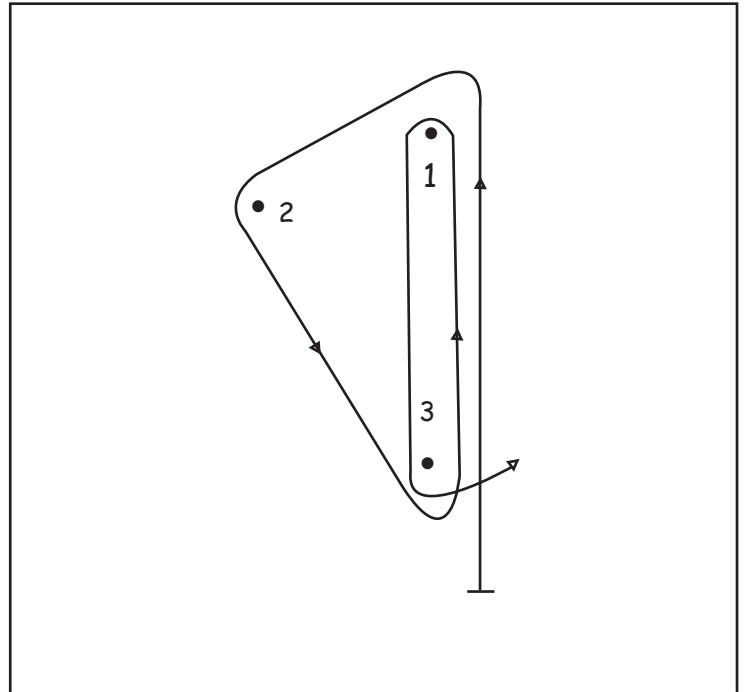
23 Mars 2012 : Remise des prix au CAM

Parcours

Parcours N° 1

Parcours olympique :

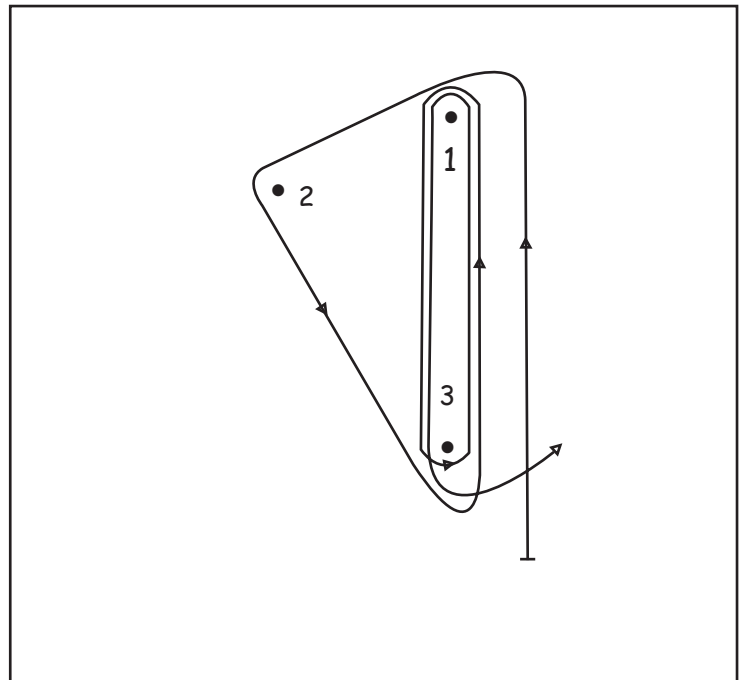
- Départ
- Bouée 1
- Bouée 2
- Bouée 3
- Bouée 1
- Bouée 3
- Arrivée



Parcours N° 2

Parcours super-olympique

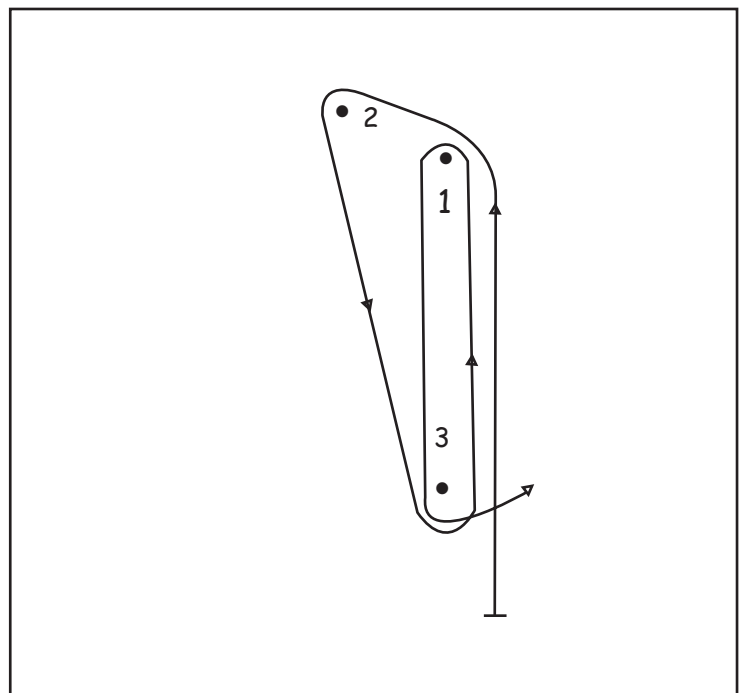
- Départ
- Bouée 1
- Bouée 2
- Bouée 3
- Bouée 1
- Bouée 3
- Bouée 1
- Bouée 3
- Arrivée



Parcours N° 3

Parcours Banane

- Départ
- Bouée 1
- Bouée 2
- Bouée 3
- Bouée 1
- Bouée 3
- Arrivée



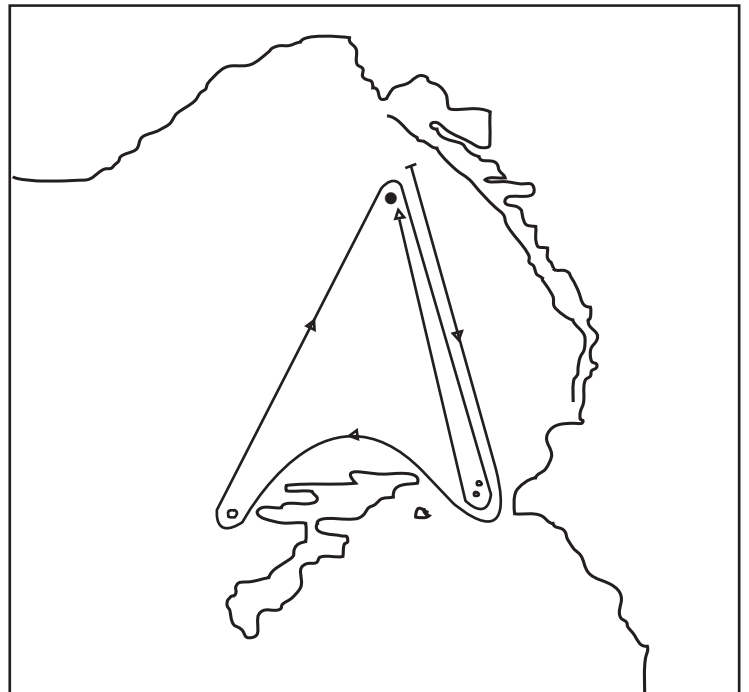
Parcours N° 4

- Départ (rade nord)
- Bouée de dégagement éventuelle
- Canoubier et Sourdaras (tribord)
- Ilôt Tiboulen (tribord)
- Bouée Estaque (tribord)
- Canoubier et Sourdaras (tribord)
- Arrivée (bouée à babord)

DISTANCE :

Normal : 19 MN

Réduit : 11 MN



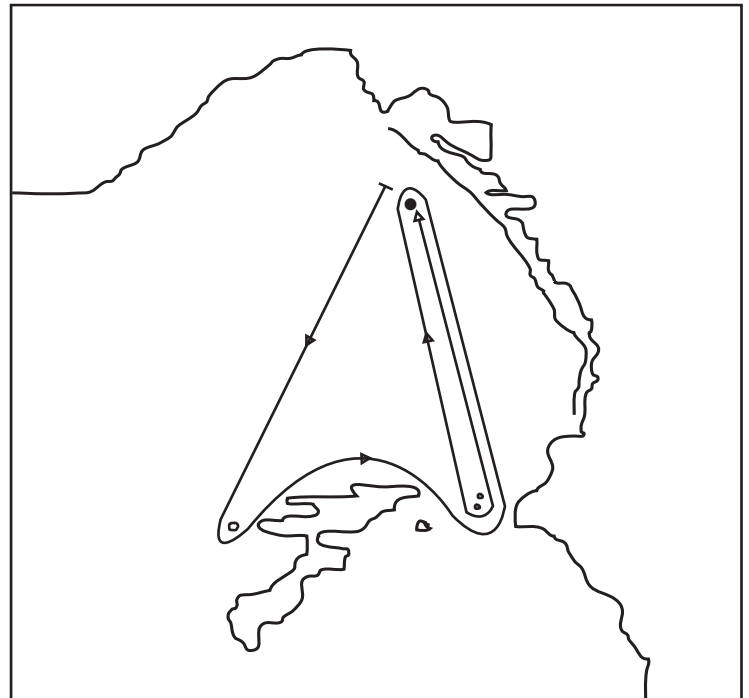
Parcours N° 5

- Départ (rade nord)
- Bouée de dégagement éventuelle
- Ilôt Tiboulen (bâbord)
- Canoubier et Sourdaras (bâbord)
- Bouée Estaque (bâbord)
- Canoubier et Sourdaras (bâbord)
- Arrivée (bouée à babord)

DISTANCE :

Normal : 19 MN

Réduit : 11 MN



Parcours N° 6

- Départ (rade nord)
- Bouée de dégagement éventuelle
- Canoubier et Sourdaras (tribord)
- Frioul et dépendances (bâbord)
- Canoubier et Sourdaras (bâbord)
- Arrivée (bouée à babord)

DISTANCE :

Longueur : 14 MN

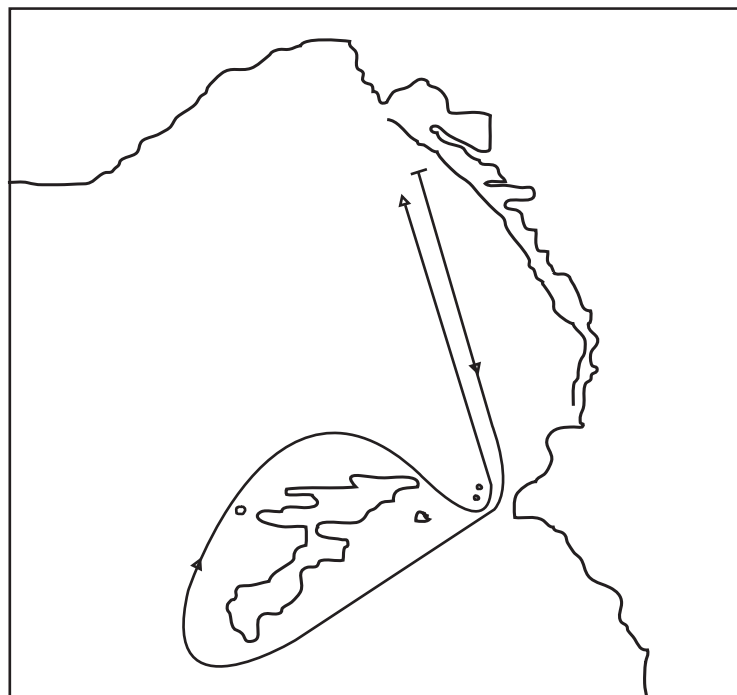


Parcours N° 7

- Départ (rade nord)
- Bouée de dégagement éventuelle
- Canoubier et Sourdaras (tribord)
- Frioul et dépendances (tribord)
- Canoubier et Sourdaras (bâbord)
- Arrivée (bouée à babord)

DISTANCE :

Longueur : 14 MN



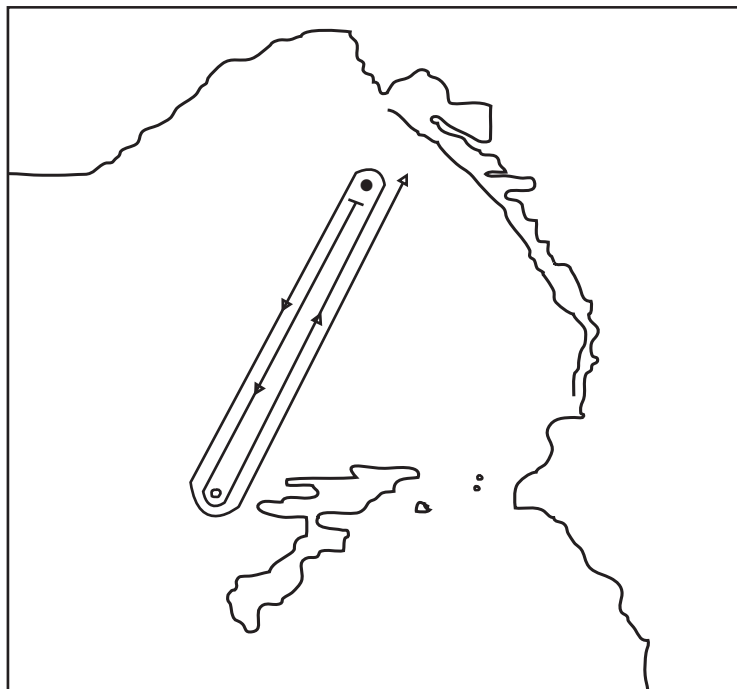
Parcours N° 8

- Départ (rade nord)
- Bouée de dégagement éventuelle
- Îlot Tiboulen (bâbord)
- Bouée Estaque (bâbord)
- Îlot Tiboulen (bâbord)
- Arrivée (bouée à babord)

DISTANCE :

Normal : 16 MN

Réduit : 8 MN

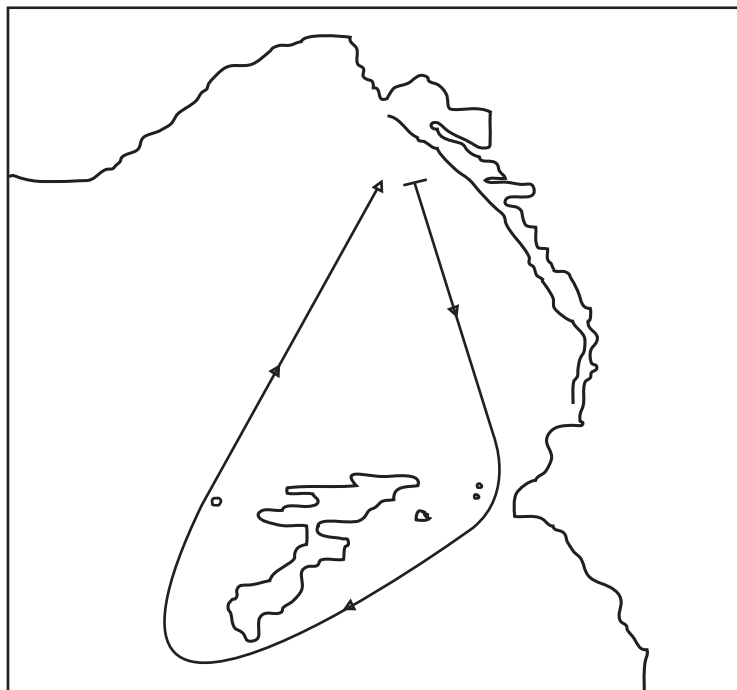


Parcours N° 9

- Départ (rade nord)
- Bouée de dégagement éventuelle
- Canoubier et Sourdaras (tribord)
- Frioul et dépendances (tribord)
- Arrivée (bouée à babord)

DISTANCE :

Longueur : 12 MN

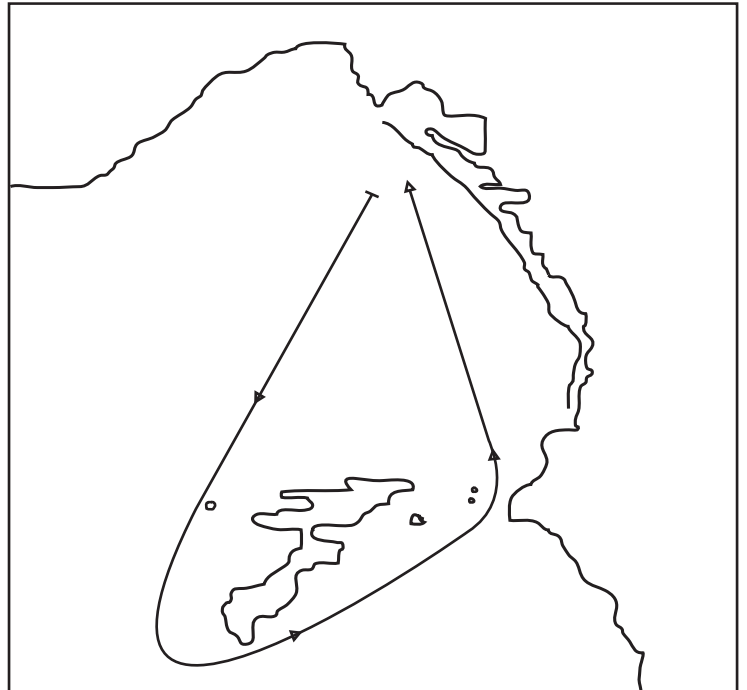


Parcours N° 10

- Départ (rade nord)
- Bouée de dégagement éventuelle
- Frioul et dépendances (bâbord)
- Canoubier et Sourdaras (bâbord)
- Arrivée (bouée à babord)

DISTANCE :

Longueur : 12 MN



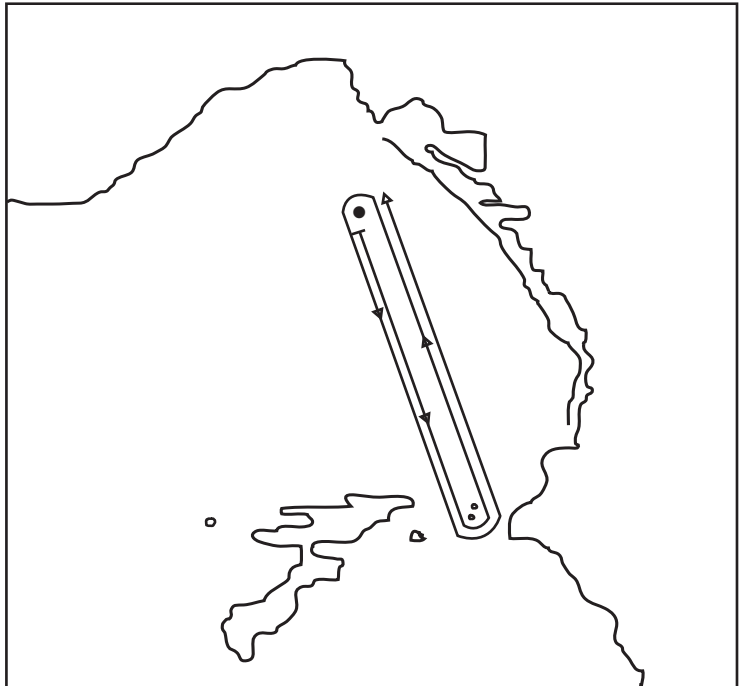
Parcours N° 11

- Départ (rade nord)
- Bouée de dégagement éventuelle
- Canoubier et Sourdaras (bâbord)
- Bouée Estaque (bâbord)
- Canoubier et Sourdaras (bâbord)
- Arrivée (bouée à babord)

DISTANCE :

Normal : 16 MN

Réduit : 8 MN

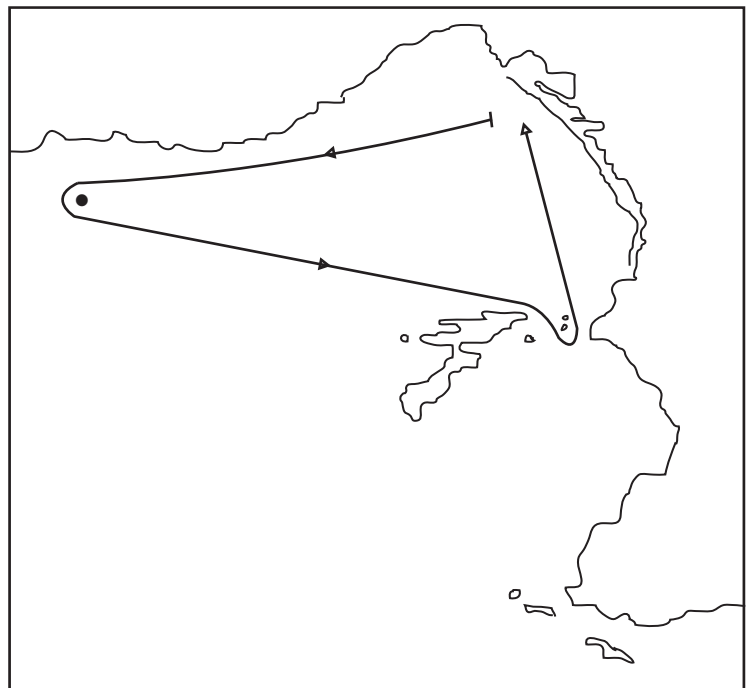


Parcours N° 12

- Départ (rade nord)
- Bouée de dégagement éventuelle
- Bouée de Carry (bâbord)
- Canoubier et Sourdaras (bâbord)
- Arrivée (bouée à babord)

DISTANCE :

Longueur : 16 MN

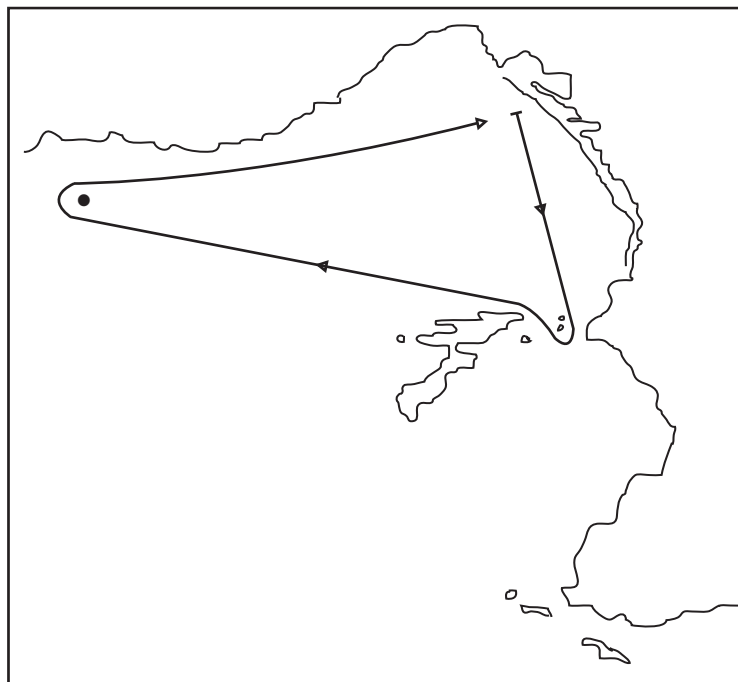


Parcours N° 13

- Départ (rade nord)
- Bouée de dégagement éventuelle
- Canoubier et Sourdaras (tribord)
- Bouée de Carry (tribord)
- Arrivée (bouée à tribord)

DISTANCE :

Longueur : 16 MN

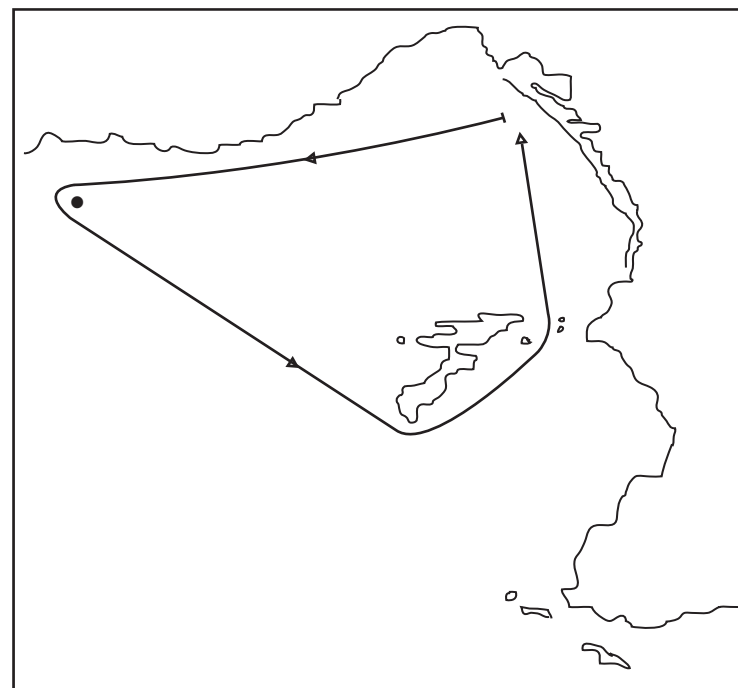


Parcours N° 14

- Départ (rade nord)
- Bouée de dégagement éventuelle
- Bouée de Carry (bâbord)
- Frioul et dépendances (bâbord)
- Arrivée (bouée à babord)

DISTANCE :

Longueur : 18 MN

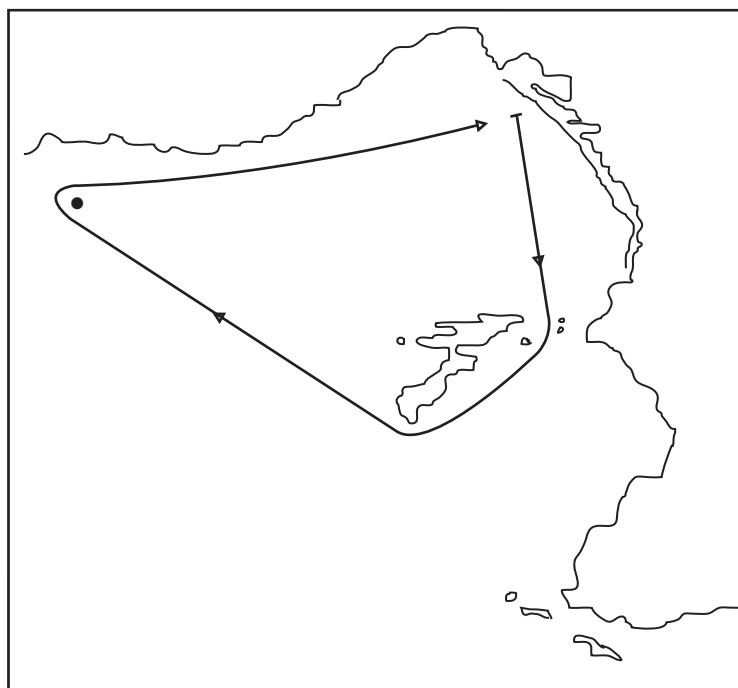


Parcours N° 15

- Départ (rade nord)
- Bouée de dégagement éventuelle
- Frioul et dépendances (tribord)
- Bouée de Carry (tribord)
- Arrivée (bouée à tribord)

DISTANCE :

Longueur : 18 MN

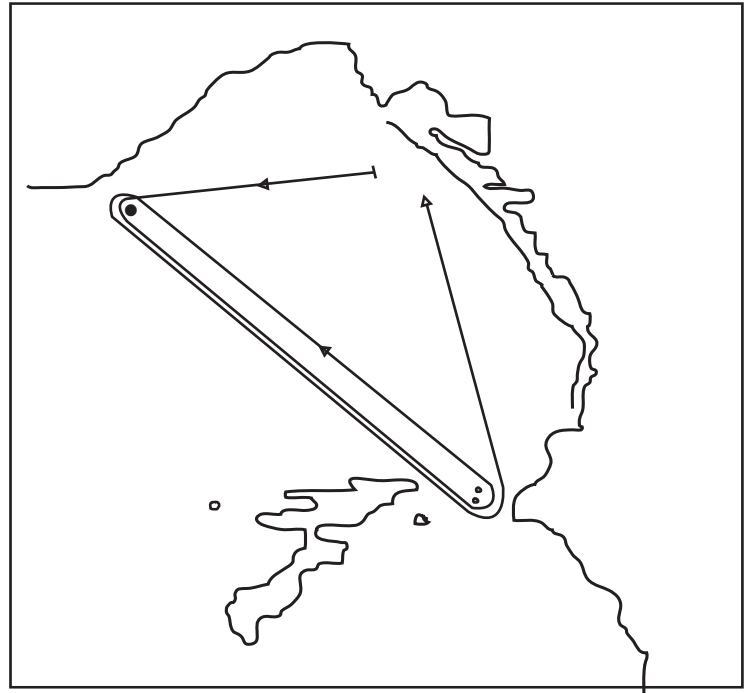


Parcours N° 16

- Départ (rade nord)
- Bouée de dégagement éventuelle
- Bouée de Niolon (bâbord)
- Canoubier et Sourdaras (bâbord)
- Bouée de Niolon (bâbord)
- Canoubier et Sourdaras (bâbord)
- Arrivée (bouée à babord)

DISTANCE :

Longueur : 20 MN



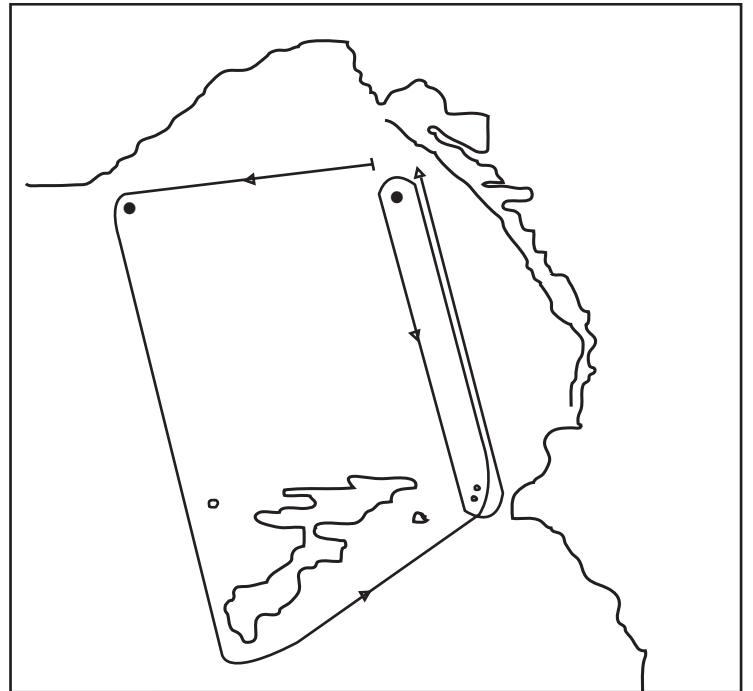
Parcours N° 17

- Départ (rade nord)
- Bouée de dégagement éventuelle
- Bouée de Niolon (bâbord)
- Frioul et dépendances (bâbord)
- Canoubier et Sourdaras (bâbord)
- Bouée Estaque (bâbord)
- Canoubier et Sourdaras (bâbord)
- Arrivée (bouée à babord)

DISTANCE :

Normal : 22 MN

Réduit : 14 MN



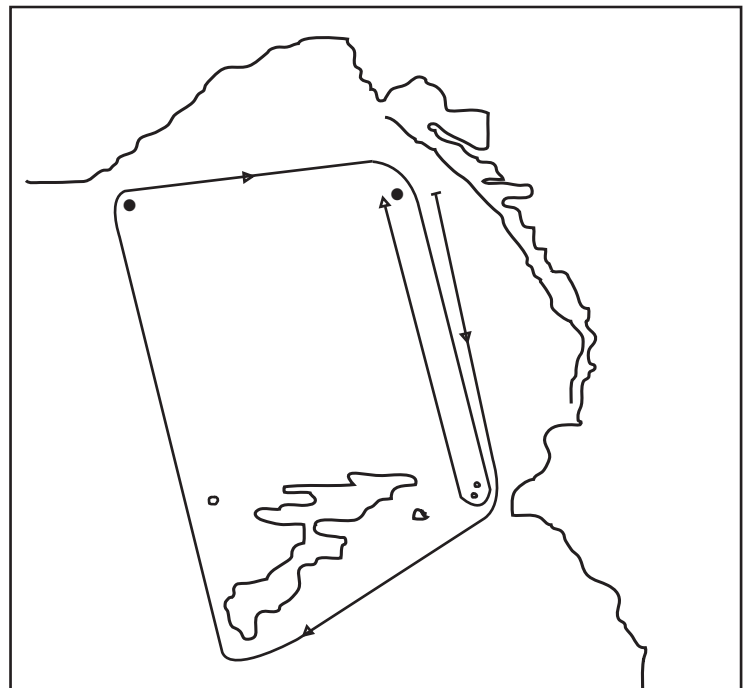
Parcours N° 18

- Départ (rade nord)
- Bouée de dégagement éventuelle
- Canoubier et Sourdaras (tribord)
- Frioul et dépendances (tribord)
- Bouée de Niolon (tribord)
- Bouée Estaque (tribord)
- Canoubier et Sourdaras (tribord)
- Arrivée (bouée à babord)

DISTANCE :

Normal : 22 MN

Réduit : 14 MN



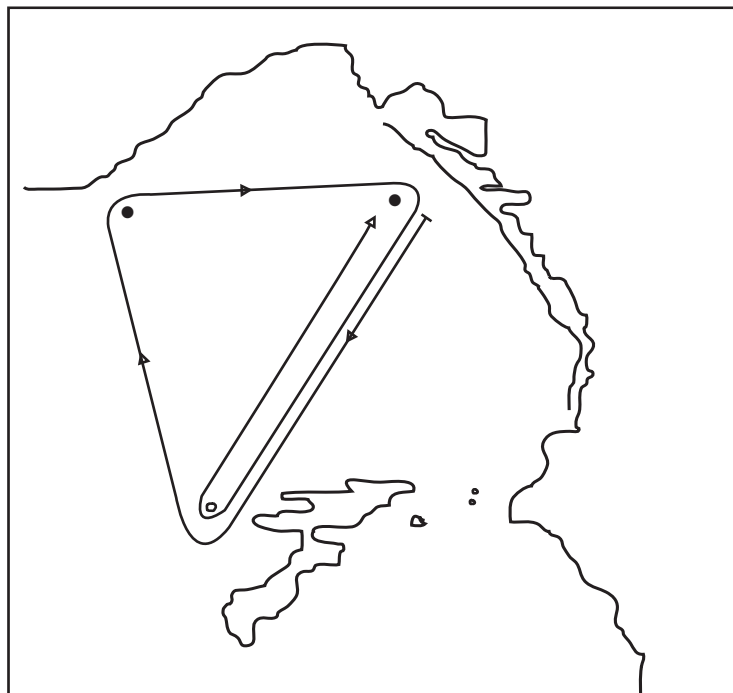
Parcours N° 19

- Départ (rade nord)
- Bouée de dégagement éventuelle
- Ilôt Tiboulen (tribord)
- Bouée de Niolon (tribord)
- Bouée Estaque (tribord)
- Ilôt Tiboulen (tribord)
- Arrivée (bouée à babord)

DISTANCE :

Normal : 19 MN

Réduit : 11 MN



ANNEXES PARCOURS

L'Ilot Tiboulen et le Château d'If font partie des dépendances du Frioul

Il est interdit de passer entre le Frioul et le Château d'If et entre les îlettes d'Endoume et la terre

Définition des différentes marques :

Bouée de l'Estaque: bouée orange située à environ 1/4 nautique dans le Sud Est du phare rouge de l'entrée Nord du port de commerce. (43°20'5"N - 5°19'4"E)

Ilot Tiboulen : (43°16'8"N - 5°17'3"E)

Canoubier et Sourdaras : constituent une seule marque de parcours (2 tourelles cardinales Ouest)
(43°17'1"N - 5°20'4"E)

Bouée de Carry : «marque spéciale», espar jaune de 4 mètres à l'Est de la Reserve Marine
(43°19'4"N - 5°10'4"E)

Bouée de Niolon : bouée blanche située à environ 0,3 nautiques dans le Sud du port de Niolon
(43°20'1"N - 5°15'6"E)

Les schémas sont donnés à titre indicatif, seul le texte fait foi.

Toutes les positions et tous les schémas sont approximatifs et ne peuvent donner lieu à protestation.

Règles de circulation en Rade de Marseille

Les zones grisées délimitent les voies d'accès au port autonome de Marseille.

Zones dans lesquelles les bateaux de plaisance ne sont pas prioritaires.

